

LA CHRONIQUE DE L'EAU

Sel de déglacage

C'est l'hiver. Il neige. Il fait froid. Et, il y a de la glace sur votre entrée de stationnement. Vous pensez donc à étendre du sel de déglacage.

Mais pas si vite !

Saviez-vous que le sel de déglacage est sur la liste des substances toxiques d'Environnement Canada ? Au Canada, il est estimé que l'on épand 5 millions de tonnes de sel chaque hiver (*Sustainable Technologies*). Le sel de déglacage est responsable de l'accélération de la corrosion de nos véhicules et de la dégradation de l'infrastructure routière. Le sel endommage nos vêtements, et irrite les pattes de nos animaux de compagnie. Et, cela est seulement le début de la liste des problèmes causés par le sel de déglacage. Après l'application, le sel ne disparaît pas. Il se retrouve dans nos sols, dans nos aquifères, dans nos rivières et dans nos lacs. Une fois dans l'environnement, le sel de déglacage peut endommager les racines des plantes, modifier la chimie des sols, changer la composition des microorganismes dans les sols, modifier la biochimie des eaux de surface, tuer les organismes aquatiques, et altérerait durablement la qualité des eaux dans les aquifères.



Figure 1 - Sel de déglacage (source: Paul Lapp)

Malgré tous les problèmes causés par l'épandage de sel, il n'y a aucun autre produit de déglacage qui est si abordable, et si facile à utiliser. Probablement que le sel aura toujours une place dans notre répertoire de solutions de déglacage. Mais, il est important de reconnaître que le sel ne soit pas la seule solution, et que notre façon de l'utiliser est un facteur influençant son niveau de toxicité dans l'environnement.

Voici quelques trucs et conseils pour mieux gérer votre usage de sel de déglacage autour de la maison et des places d'affaires:

1. Comprendre les limites de sel de déglacage. En bas de -9° C, le sel commence à perdre son efficacité. Dans ces conditions, appliquer un produit alternatif comme du gravier.
2. Toujours pelleter la neige avant d'appliquer le sel afin d'en utiliser en plus petite quantité.

3. Utiliser la bonne quantité. Le sel de déglçage est souvent surutilisé. S'il y a des grains de sel visibles après que la surface est libre de glace, vous avez utilisé trop de sel. Une tasse (250 ml) de sel de déglçage est généralement suffisante pour une allée de vingt pieds (6 mètres) ou un trottoir de quarante pieds (12 mètres).
4. Ramasser le sel de déglçage en surplus. Si vous avez appliqué trop de sel, conservez-le pour la prochaine fois.
5. Utiliser le sel de déglçage uniquement aux endroits où il y a un risque pour la sécurité des personnes. Aux endroits où la traction des véhicules est plus importante, utiliser un produit moins toxique, comme le sable.
6. Considérer les alternatives. Pour le déglçage, essayer de trouver des produits avec du chlorure de calcium ou de l'acétate de calcium-magnésium. Le chlorure de calcium est efficace jusqu'à -30° C. Il présente les mêmes problèmes environnementaux que le sel, mais il est possible d'en utiliser moins pour le même résultat. L'efficacité de l'acétate de calcium-magnésium est semblable au sel, mais le produit est biodégradable et moins toxique pour l'environnement. Pour la traction, le sable est souvent utilisé. Toutefois il existe des alternatives biodégradables comme le marc de café et les cendres.

Sources :

www.environmentaldefence.ca – *salt-ernatives*

www.ecowatch.com – *sustainable alternatives to road salt*

www.sustainabletechnologies.ca – *winter salt management*

www.ec.gc.ca – *listes des substances*

Contactez :

Paul Lapp, ing.

Chargé de projets, COBAVER-VS

agronomie@cobaver-vs.org

Tél.: 450 216-0707